

Attestation d'examen pratique

Nous soussignés FCA, organisme d'audit agréé en application de l'article 26-3 de l'arrêté ministériel du 18 juin 1991 modifié, attestons que :

LIPAN CHRISTOPHER GILBERT

A réalisé un examen pratique le :

24/02/2026

Cet examen pratique, portant sur un contrôle technique réalisé dans des conditions identiques à celles d'un contrôle technique périodique, sans toutefois que le procès verbal établi à l'issue de ce contrôle ne soit validé, à un résultat **favorable**.

Fait pour valoir ce que de droit.

Le 24/02/2026

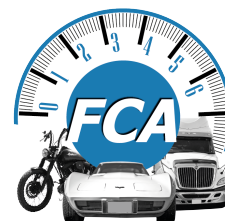
JEREMIE CHEFDEVILLE

Auditeur technique

Jeremie Chefdeville

Rapport d'évaluation et d'examen pratique pour le contrôle de Véhicules Légers

En application des dispositions prévues par l'arrêté du 18 juin 1991 modifié



NOM DU CONTROLEUR	LIPAN CHRISTOPHER GILBERT
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	972S1118 <i>Lipan Christopher Gilbert</i>
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	SMCT ZA de Laugier 21 Voie Isole Norbert 97215 - RIVIERE SALEE
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S972Z047
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	24/02/2026
AUDITEUR TECHNIQUE	JEREMIE CHEFDEVILLE <i>Jeremie Chefdeville</i>

VÉHICULE SUPERVISÉ

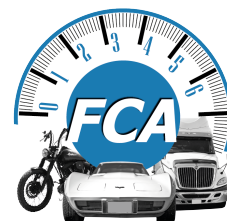
N° d'immatriculation du véhicule : EY426VS

Catégorie de véhicule : M1

Date de mise en circulation : 04/07/2018

Energie : ES

Rapport d'évaluation et d'examen pratique pour le contrôle de Véhicules Légers



Contrôleur : LIPAN CHRISTOPHER GILBERT

EVALUATION DES CONNAISSANCES

QUESTION	REPONSE CONTROLEUR	EVALUATION
Un amortisseur a des signes de fuites, quelle défaillance doit-on relever ?	5.3.2.b.2	Juste
Un véhicule est équipé de pneu de structure run flat à l'AV et structure radiale à l'AR, quelle défaillance doit-on relever ?	5.2.3.c.2	Juste
Sur un véhicule avec une MEC 18/06/1985, de genre "CTTE", avec 2 places sur le CI, mais la présence de 5 places dans le véhicule, quelle défaillance doit-on relever ?	Aucune	Juste
Peut-on effectuer un CTP avec comme document d'identification une RTI datant de plus d'un an ?	NON	Juste
Un véhicule est présenté avec des pneus portant le marquage POR, sans l'étiquette spécifiant la valeur de la vitesse à respecter, quelle défaillance doit-on relever ?	5.2.3.A.2	Juste

CONCLUSION DU RAPPORT

Nombre de non conformité mineure (NC)	4	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
Commentaires			
DECISION : FAVORABLE			

Règle de validation de l'évaluation technique : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable - Règle de validation de l'évaluation des connaissances : 2 Faux = avis défavorable
NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite
NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite

Rapport d'évaluation et d'examen pratique pour le contrôle de Véhicules Légers

Contrôleur : LIPAN CHRISTOPHER GILBERT



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
GÉNÉRALITÉS	1.1.1.1. - Non enregistrement en temps réel des défaillances sur le Dispositif Informatique Portable par le contrôleur ➤ Manipulation véhicule : panneaux, porteoublié sur le rapport de contrôle	NON CONFORMITÉ
Préparation		CONFORME
SUIVI DU CONTRÔLE TECHNIQUE :	Fonction 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	Fonction 1 - Équipements de freinage 1.3.1.4. - Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique ➤ 1.1.10. Dispositif de freinage assisté maître-cylindre (systèmes hydrauliques) : manque le contrôle étanchéité du bouchon	NON CONFORMITÉ
	Fonction 2 - Direction 1.3.2.4. - Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique ➤ 2.3.1. Jeu dans la direction : braquage des roues	NON CONFORMITÉ
	Fonction 3 - Visibilité 1.3.3.4. - Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique ➤ 3.2.1. Etat des vitrages : oublié de contrôle sur les custodes AR	NON CONFORMITÉ
	Fonction 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques	CONFORME
	Fonction 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME

Rapport d'évaluation et d'examen pratique pour le contrôle de Véhicules Légers

Contrôleur : LIPAN CHRISTOPHER GILBERT



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
	Fonction 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	Fonction 7 - Autres matériels	CONFORME
	Fonction 8 - Nuisances	CONFORME
	Fonction 10 - Véhicules de dépannage	
	Fonction 11 - Véhicules de transport sanitaire	
	Fonction 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile	
	Fonction 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur	
MODALITES FINALES		CONFORME

L'équipe d'audit et la direction de l'organisme d'audit s'engagent à ne pas divulguer le contenu des preuves d'audit, toute autre information obtenue lors de l'audit ou le rapport d'audit, à toute autre partie sans l'accord explicite du commanditaire de l'audit.